

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024/AC/096

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la procédure 23A005 relatif à la mise en place d'un système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicule d'occasion,

Vu le marché spécifique 24A008 relatif à l'acquisition de deux véhicules canins pour la police municipale mutualisée,

Vu l'analyse des offres, attribuant le marché à la société MAXIAVENUE qui a remis l'offre la plus économiquement avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché n° 2024-035 entre la ville de Hem et la société MAXIAVENUE 2 AVENUE DE LA MARE 95042 CERGY PONTOISE, pour l'acquisition de deux véhicules canins pour la police municipale mutualisée.

Le montant du marché s'élève à 89 435.08 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 16 avril 2024



Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.

Pascal NYS

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM